

LA LETTRE DE JUSTICE ET PAIX

JUSTICE CONTRE «REALPOLITIK»

Le 15 mai, 31 pays et l'UE se sont engagés à créer un tribunal spécial pour juger le crime d'agression de la Russie contre l'Ukraine. Depuis les tribunaux de Nuremberg et de Tokyo, c'est la première fois qu'un tribunal international est institué pour juger ce crime contre la paix. Les États doivent maintenant faire ratifier la création par leurs Parlements et trouver le financement, mais cela permet de contourner le veto du conseil de sécurité et la paralysie de la Cour pénale internationale.

Les crimes russes sont bien référencés : torture systématique (y compris sexuelle) sur les civils et sur les prisonniers de guerre, massacres à grande échelle de villages, milliers d'enfants déportés et russifiés...

Mais le tribunal spécial ne suffira pas aux Ukrainiens, c'est la raison pour laquelle Antoine Arjakovsky présentera aux Bernardins le 15 juin, le concept de justice transitionnelle qui repose sur cinq piliers : juger les coupables, établir la vérité historique, réparer, garantir la non-répétition et mémorialiser le conflit.

Dans ce moment ou au nom d'une «realpolitik», le droit international et le multilatéralisme sont méthodiquement détruits, rappeler que la puissance du droit est supérieure au droit du plus fort, peut être considéré comme utopique, mais la justice est la condition d'une paix durable.

Marc de Montalembert, JPF



Drapeau afghan déployé sur un groupe de femmes en burqa bleue traditionnelle © iStock photo : habib billah

NE PAS LAISSER TOMBER L'AFGHANISTAN

Chaque année depuis 24 ans, le Conseil de sécurité des Nations unies renouvelle le mandat de sa Mission d'assistance en Afghanistan (MANUA). Mais cette année, les USA l'ont remis en question, comme ils le font quasi systématiquement pour les missions et agences des Nations unies. La Mission pourrait ainsi être supprimée le 17 juin.

Et pourtant, les Nations unies sont la seule organisation internationale encore présente dans ce pays martyrisé et appauvri par les Talibans au pouvoir. Les hôpitaux, les centres de santé, les écoles, les services de base ne fonctionnent plus pour la plupart. Depuis août 2021, date de la prise de pouvoir des Talibans, le pays connaît un déclin économique généralisé, une hausse massive de la pauvreté, l'affaiblissement des médias et de la société civile. Le pays est aussi fortement impacté par le dérèglement climatique, avec sécheresses et inondations répétées. La pénurie d'eau est dévastatrice et participe à une insécurité alimentaire aiguë qui touche un tiers de la population. La tension avec le Pakistan en octobre 2025 a fait rentrer de manière contrainte plus de 450 000 Afghans y ayant trouvé refuge, aggravant encore la situation.

La MANUA soutient la paix, la stabilité, les droits humains et la coordination entre les acteurs internationaux. Si elle devait se retirer, le pays sombrerait encore plus, et la misère et la violence institutionnelle se renforceraient, en particulier à l'égard des femmes et des filles. La situation des femmes et des filles afghanes reste désastreuse. Les filles n'ont pas accès à l'enseignement secondaire et supérieur, et les femmes sont soumises à de sévères restrictions en matière d'emploi et de mobilité. Pourtant, elles continuent de s'engager, de s'adapter et d'innover partout où elles le peuvent. Si la MANUA s'en va, le pays risque de s'enfoncer davantage, ce qui entraînera une augmentation de l'émigration, la menace du terrorisme et la croissance du narcotrafic.

Pour continuer à soutenir celles et ceux qui en ont le plus besoin, et pour la stabilité de la région et au-delà, elle doit rester. Espérons que les USA garderont raison, et que la communauté internationale trouvera les ressources nécessaires pour aider les Afghans à survivre malgré tout.

Michel Roy, JPF

MAGNIFICA HUMANITAS : LA DOCTRINE SOCIALE DE L'ÉGLISE À L'ÈRE DE L'IA

Peu de temps après son élection, Léon XIV avait expliqué le choix de son nom par le fait qu'il souhaitait s'inscrire dans le sillage du pape Léon XIII et de *Rerum novarum*, la grande encyclique sociale initiant la doctrine sociale dans sa forme contemporaine. Avec *Magnifica humanitas* (MH), sa première encyclique, signée un an plus tard le 15 mai 2026 – jour anniversaire des 135 ans de *Rerum novarum* – il confirme son choix.



Léon XIII le 11 avril 1878. © Braun & Cie



Léon XIV le 13 octobre 2025. © Ricardo Suckert

Sa feuille de route comme Pape est bien la doctrine sociale de l'Église qui offre les repères d'une « *pensée dynamique fidèle à l'Évangile* » pour affronter de multiples défis à l'ère de l'intelligence artificielle. L'enjeu est crucial, il s'agit de la « *protection de la personne humaine* » à l'heure de bouleversements profonds engendrés par les évolutions technologiques et la révolution numérique. Un discernement est à opérer entre la logique de la tour de Babel « *où l'œuvre commune est guidée par un projet de domination qui finit par déshumaniser* » ou celle de la reconstruction de Jérusalem au temps de Néhémie, « *une œuvre de responsabilité partagée* » (MH 90). Pour ce discernement orienté vers l'action, la tradition de la pensée sociale de l'Église est une ressource précieuse et incontournable. Léon XIV la rappelle, l'actualise et en démontre la fécondité pour affronter les défis d'aujourd'hui notamment celui qu'il exprime avec vigueur : « *désarmer l'IA* ! C'est-à-dire « *non pas renoncer à la technologie, mais l'empêcher de dominer l'humain* » (MH 110).

Ce texte, certes long et dense mais qui reste très accessible car il ne s'enferme jamais dans des discussions de spécialistes, vaut la peine d'être lu et travaillé pas à pas. On peut en donner ici quelques grandes lignes et souligner deux points d'intérêt particulier pour Justice et Paix : l'accent mis sur la promotion des droits de l'Homme et les réflexions sur la paix.

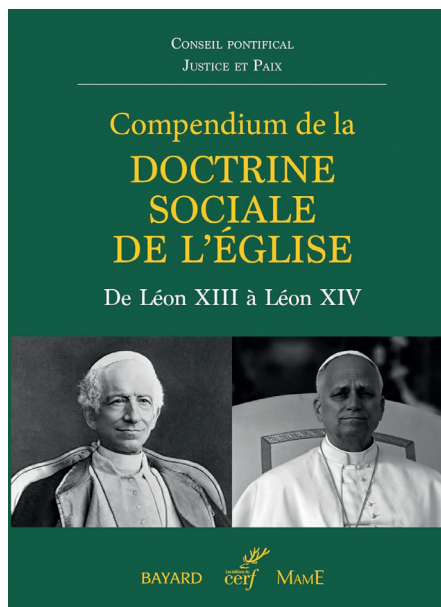
Dans le premier chapitre, le Pape s'emploie à présenter l'histoire de la doctrine sociale de l'Église en soulignant son caractère dynamique. C'est parce que l'Église solidaire de toute l'humanité reconnaît une autonomie des réalités terrestres et affirme une réelle distinction entre communauté ecclésiale et communauté politique – autant de convictions reprises du concile Vatican II – qu'elle comprend sa relation au monde dans le sens d'un discernement spirituel des signes des temps. Il s'agit de « *repérer les signes de la présence du Christ* » et « *les dérives qui obscurcissent son visage* » (MH 22). La doctrine sociale de l'Église est donc ce « *patrimoine de sagesse* » qui offre des

principes pour lire les événements de l'histoire et soutenir « *un discernement commun en aidant à reconnaître et à promouvoir ce qui sert à la dignité des personnes, la vitalité de communautés et le bien de tous* » (MH 24). C'est un chemin de « *discernement communautaire* » qui naît de « *la rencontre entre la vérité éternelle de l'Évangile et les questions de l'histoire* » (MH 27). Et le pape Léon XIV de passer en revue les grands textes de la doctrine sociale depuis *Rerum novarum* (1891) jusqu'à *Fratelli tutti* (2020) en tirant à chaque fois des points d'attention utiles pour le discernement d'aujourd'hui.

Le second chapitre poursuit la présentation de la doctrine sociale comme « *une réalité vivante* » et un « *corpus de principes et de critères partagés* » à même de guider « *le discernement des croyants dans leur vie personnelle et publique* » (MH 45). Au fondement, il y a la reconnaissance de l'être humain image du Dieu trinitaire et donc l'affirmation de l'égalité de tous les êtres humains et le rappel de « *la valeur suprême des droits de l'Homme* » (MH 53-58). Le Pape se penche alors sur cinq autres principes : le bien commun, la destination universelle des biens, la subsidiarité, la solidarité et la justice sociale. Tous ces principes, permettent de donner de la chair à l'expression de « *développement humain intégral* » qui est l'horizon à partir duquel on peut lire les transformations de notre temps et notamment la révolution numérique. Ce qui marque dans la présentation de ces notions traditionnelles de la doctrine sociale, c'est le souci de les actualiser par une intégration organique du soin de la Maison commune et de l'option préférentielle pour les pauvres, l'écoute du cri des pauvres et du cri de la terre, chers à *Laudato si'* (LS 49 et MH 43). À noter également, la finale du chapitre qui invite l'Église elle-même à s'examiner

selon les critères de la doctrine sociale pour vérifier « *que les principes évoqués dans ce chapitre sont d'abord vécus en son sein* » (MH 86). Par exemple, le bien commun « *prend le visage d'un style synodal pour la mission au service du Royaume* » (MH 86).

Dans le troisième chapitre, les ressources de la doctrine sociale exposées précédemment permettent de se pencher sur les défis posés par un monde marqué par la révolution numérique et le développement de l'intelligence artificielle qui fait déjà partie de notre quotidien. La technique n'est pas qu'un simple instrument, elle finit par déterminer ce qui compte. C'est ce que le pape François avait dénoncé dans *Laudato si'* comme la généralisation du « *paradigme technocratique* », cette « *tendance à laisser la logique de l'efficacité, du contrôle et du profit régir à elle seule les choix personnels, sociaux et économiques* » (MH 92). Avec l'IA, la dynamique s'amplifie. Elle peut certes être une aide précieuse mais elle nécessite une approche mesurée et vigilante. Il s'agit au plan personnel de ne pas se laisser tromper par l'impression d'objectivité ou par la simulation d'une communication humaine. Au plan de la société, il ne faut pas sous-estimer les impacts environnementaux, le danger de laisser les prises de décisions à des machines, le pouvoir pris par les grands acteurs économiques et technologiques. Il est nécessaire de s'engager pour davantage de régulation, dénoncer les monopoles au nom du bien commun, assurer un accès universel et transparent au nom de la destination universelle des biens, reconnaître le travail invisible et les mécanismes d'exploitation derrière l'entraînement des modèles, s'interroger sur les mécanismes de pouvoir au nom de la justice. Le constat est parfois très sombre mais l'enjeu est anthropologique. Est-ce qu'on défend la dignité de toute personne ou est-ce qu'on la nie dans une logique de profit et d'efficacité? Derrière le rêve des courants transhumanistes et posthumanistes de dépasser les limites de la condition humaine, il y a une vision très problématique de l'être humain que l'encyclique qualifie de « *anti-humaine* » (MH 112). Pourtant, dans une vision chrétienne, les limites et les fragilités de l'être humain ne sont pas des erreurs à corriger mais les lieux où la grâce de



Dieu se déploie pour nous rendre plus humains dans des relations qui libèrent et une communion qui transforme (MH 128). Des institutions et des personnes, chrétiennes ou non, donnent l'exemple que « *l'humanité – magnifique et blessée – ne doit ni être remplacée ni dépassée* » (MH 126).

Les deux derniers chapitres vont plus avant dans des domaines où les bouleversements de l'IA ont des répercussions concrètes : la communication et le défi de la recherche de la vérité, l'éducation, le travail, les nouvelles formes de dépendance et aussi de traites des êtres humains, et la pratique de la guerre. On note qu'à l'occasion de la dénonciation des nouvelles formes d'esclavage engendrés par certains développements technologiques, le Pape relie l'histoire douloureuse de la lenteur de l'Église à condamner l'esclavage et à exprimer son « *incompatibilité totale* » avec la conviction de la dignité de chaque être humain. Il en demande pardon. De manière positive, l'encyclique se termine par une invitation à œuvrer à la construction d'une civilisation de l'amour à laquelle tous peuvent apporter leur contribution. Cinq pistes sont mises en avant : « *désarmer les mots* », « *construire la paix dans la justice* » car les deux sont intrinsèquement liés, « *adopter le regard des victimes* » et faire entendre leur voix, « *cultiver un sain réalisme* » qui ne renonce pas à changer le monde, « *relancer le dialogue et le multilatéralisme* ».

À l'heure où certains, y compris dans les milieux catholiques, doutent du

langage des droits humains, il est très significatif que le pape Léon XIV consacre cinq numéros à la « *valeur suprême des droits de l'Homme* ». C'est un lieu clé pour lui de la défense de la dignité humaine inaliénable de toute personne. « *Dans la perspective chrétienne, les droits de l'Homme ne sont pas un ajout extérieur à la personne mais une traduction historique de sa dignité intrinsèque que la communauté internationale est appelée à protéger et à promouvoir* » (MH 54). Il souligne que l'Église reconnaît la valeur de la *Déclaration universelle des droits de l'Homme* et de tout le mouvement de proclamation de ces droits. Il rappelle qu'ils sont inviolables, universels et inaliénables et aussi qu'ils ont des conséquences pratiques et juridiques. Le premier d'entre eux est « *le droit à la vie, de sa conception à son terme naturel* » (MH 55).

Le thème de la paix (et celui de la guerre) tient une place importante dans l'encyclique. C'est l'occasion pour le Pape de s'inscrire dans la lignée de François en ce qui concerne la critique de la « *dissuasion nucléaire pour assurer la sécurité* » dont il parle comme d'une « *conviction erronée* » (MH 194) ou encore en ce qui concerne la doctrine de la « *guerre juste* ». Pour Léon XIV, « *aujourd'hui plus que jamais, il est important de réaffirmer le dépassement de la théorie de la "guerre juste" trop souvent invoquée pour justifier n'importe quelle guerre, sous réserve du droit à la légitime défense dans son sens le plus strict* » (MH 192).

Magnifica humanitas porte un regard sans concession sur notre monde mais offre une profonde espérance en proclamant avec vigueur une foi en l'humanité « *magnifique* », capable de discerner et de s'engager à l'ère de l'IA pour construire un monde « *où la dignité de toute personne est préservée, la justice promue et la fraternité rendue possible* » (MH 1). Le *Magnificat* de Marie témoigne de cette confiance en Dieu, en révélant « *le dessein transformateur de l'économie chrétienne* » (MH 244). « *Il renverse les puissants de leur trône* », « *Il élève les humbles* », « *Il comble de biens les affamés* » (Lc 1, 52-53).

Grégoire Catta, sj
Facultés Loyola Paris

AU MOZAMBIQUE, VIOLATION DES DROITS HUMAINS ET DÉGÂTS SUR L'ENVIRONNEMENT

Le 29 janvier 2026, le gouvernement du Mozambique et TotalEnergies ont annoncé la relance du projet de gaz naturel liquéfié Mozambique LNG dans la province du Cabo Delgado, située dans le nord-est du pays^[1]. Ce projet, essentiellement destiné à l'exportation, avait été suspendu en 2021 après une attaque djihadiste meurtrière. La multinationale, qui nie en avoir eu connaissance, avait délibérément ignoré les alertes de sa filiale locale, Mozambique LNG. Des massacres de civils (97 tués, dont 26 disparus, et entre 80 et 150 victimes supplémentaires non identifiées) ont ainsi été commis par les soldats chargés de la sécurité de son site d'exploitation et appartenant à la *Joint Task Force (JTF)*, une alliance de forces armées mozambicaines. Or l'entreprise française était parfaitement au courant des exactions commises : elle a d'ailleurs continué à rémunérer pendant deux ans certains soldats impliqués.

En décembre 2025, ces violences ont amené les gouvernements britannique et néerlandais à retirer leur soutien financier au projet gazier, représentant environ 10% du financement externe, en invoquant les risques pour la sécurité et les droits humains. En remplacement, TotalEnergies et ses partenaires ont décidé d'apporter des fonds propres supplémentaires.

Les associations *Amis de la Terre* et *Reclaim Finance* ont appelé, sans succès jusqu'à maintenant, les banques françaises Société Générale et Crédit Agricole à se désolidariser du financement de la construction des méthaniers nécessaires au développement du projet gazier. BNP Paribas et le Crédit Mutuel se sont en revanche engagés à ne pas le financer.

Ces violences ont entraîné l'ouverture de procédures judiciaires contre TotalEnergies à l'initiative de plusieurs ONG qui ont voulu mettre en lumière les atteintes aux droits fondamentaux des populations locales et les dégâts environnementaux sur la nature.

Rappelons que, sur plainte des *Amis de la Terre*, *Greenpeace* et *Notre affaire à tous* (et soutenue par *ClientEarth*) contre la

campagne lancée par TotalEnergies pour verdir son image, la multinationale a déjà été condamnée le 23 octobre 2025 pour « *green-washing* », précisément pour « *pratiques commerciales trompeuses* ». Contrairement aux assertions de la multinationale qui diffusait des « *messages reposant sur les allégations portant sur [son] "ambition d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050"* » et revendiquait « *d'être un acteur majeur de la transition énergétique* » de nature à induire en erreur le consommateur sur la portée des engagements environnementaux du Groupe », force est de constater qu'en 2024, les énergies fossiles représentaient près de 80% de ses investissements et plus de 97% de sa production énergétique globale.

Comme le souligne l'ONG *Justiça Ambiental! (JA!)* soutenue par le CCFD-Terre Solidaire^[2], conclu par des proches des élites au pouvoir, sans réelle concertation avec la population locale, ce projet gazier de TotalEnergies a entraîné l'accaparement de terres, sans proposer de compensations justes ou d'emplois à une population vivant pour la majorité en dessous du seuil de pauvreté, et causé déjà des dégâts sur l'environnement. Il est donc urgent de prendre conscience de l'impact des projets de production de gaz au nord du Mozambique, de dénoncer ceux-ci et d'y mettre fin en raison des graves conséquences sur les droits humains et l'environnement.

Sylvie Bukhari-de Pontual
Justice et Paix France



Au Mozambique, dans la province de Cabo Delgado, la présence de TotalEnergies met les populations en danger. © CCFD-Terre Solidaire

[1] Une autre grande entreprise française, EDF, est également engagée dans un projet de méga-barrage hydroélectrique sur le fleuve Zambèze qui présente de graves risques sociaux, environnementaux et en matière de droits humains : cf. Rapport du CCFD-Terre Solidaire, de *Justiça Ambiental (JA!)* – Les Amis de la Terre Mozambique et du Centre européen pour les droits constitutionnels et les droits humains (ECCHR), « Sans notre terre et notre fleuve, nous mourrons de faim », octobre 2025, <https://ccfd-terresolidaire.org/wp-content/uploads/2025/10/ccfd-terresolidaire.org-ccfd-terre-solidaire-rapport-extractivisme-mozambique-ft-web.pdf>

[2] <https://ccfd-terresolidaire.org/au-mozambique-la-presence-de-total-a-mis-les-gens-en-danger/> et <https://ccfd-terresolidaire.org/au-mozambique-lutter-7163/>

JE SOUTIENS JUSTICE ET PAIX FRANCE, en faisant un don :

- par chèque bancaire à l'ordre de Justice et Paix – 58 avenue de Breteuil, 75007 Paris.
- par virement IBAN FR76 1820 6002 9412 8907 4400 188 / BIC : AGRIFRPP882
- DON euros
- Je souhaite recevoir un reçu fiscal.

Nom, Prénom :

Adresse :

CP : Ville :

Adresse e-mail :

JUSTICE ET PAIX FRANCE

58 avenue de Breteuil, 75007 Paris - Tél. 01 72 36 69 03 - justice.paix@cef.fr

Présidente : Sylvie Bukhari-de Pontual Évêque référent : Mgr Jacques Blaquart

Membres : Virginie Amieux - Maria Biedrawa - Catherine Billet - Pierre Blanc - Geneviève Colas - Cécile Dubernet - Patrice Dufour - Nayla Haddad - Marie-Noëlle Koyara - Sr Jeannette Londadjim - Dominique Quinio - P. Thierry Reveneau - Jean-Luc Rolland - Michel Roy - Dominique Serra-Coatanea - P. André Talbot - Denis Viénot - Philippe Zeller

Directrice de la publication : Sylvie Bukhari-de Pontual

Comité éditorial : Marc de Montalembert

Secrétariat de rédaction : Béatrix de Vareilles

Mise en page : Service Édition/Publication de la CEF

ISSN 1148-4705 - Dépôt légal : Juin 2026

Impression : Saxoprint eurl, Asnières